



Règlement de la compétition

1. L'inscription à cette rencontre implique le respect total du présent règlement. Courtoisie et respect sont de rigueur.
2. Les **inscriptions** sont **uniquement** possible sur notre **site internet** (paiement par CB) au plus tard le 30/04/2025. Passé ce délai, **aucun remboursement** (sauf cas de force majeure justifié) ne pourra être réclamé.
3. L'association décline toute responsabilité sur la dégradation, la perte ou le vol de vos biens durant cette rencontre.
4. Tout participant qui troublerait la tranquillité des autres pêcheurs, des promeneurs ou des autres usagers du site sera immédiatement exclu de cette rencontre sans remboursement et devra quitter les lieux sans délai.
5. Cette rencontre se déroule par équipe de deux pêcheurs, 2 cannes en action de pêche par pêcheur soit 4 cannes sur le poste. Les lignes devront être tendues uniquement à l'intérieur du poste définie dans le plan des postes (cf. fig 1).
6. Toute équipe doit avoir à tout moment un pêcheur en permanence sur le poste.
7. Un hameçon simple **sans ardillon ou micro ardillon** par ligne taille 4 maximum, bateaux, bateaux amorçeurs téléguidés, drones, et canons pneumatiques sont strictement interdits.

Seuls le cobra, et l'amorçage à l'aide d'une canne à spoder sont autorisés.

Tête de ligne tresse interdite. Esches animales interdites.

Les graines devront obligatoirement être cuites à cœur et pourront être soumises au contrôle des organisateurs. L'organisation se réserve le droit de soumettre les lignes à contrôle.

8. Interdiction de se faire aider par une personne étrangère à l'équipe à l'exception de la mise à l'épuisette d'un poisson qui pourra être fait par un commissaire ou un autre participant de la rencontre en cas d'absence de l'équipier.

9. Interdiction de descendre dans l'eau, sauf pour mettre un poisson à l'épuisette ou lors de la remise à l'eau (entrée dans l'eau à hauteur des genoux maximum).
 10. Tapis de réception obligatoire pour toutes les équipes type bassine matelas d'une épaisseur de 4cm minimum.
 11. Toutes les captures lors de cette rencontre seront remises à l'eau.
 12. En journée, prévenez immédiatement les commissaires qui procéderont à la pesée. En cas d'indisponibilité immédiate, les prises seront déposées en sac de conservation le temps de l'arrivée des commissaires. De 22h à 08h les prises devront être placées en sac de conservation adapté à la morphologie du poisson. Les amours blancs devront être pesés et retournés à l'eau dans les plus brefs délais.
 13. Tout poisson ferré avant le signal de la fin d'épreuve sera comptabilisé à condition d'être mis au sec dans les 15 min qui suivent ce signal.
 14. Les biwys et parapluies de pêche seront obligatoirement de couleurs sombre noir, vert ou marron et devront être installés dans ou à proximité immédiate du poste de pêche.
 15. Les véhicules seront acceptés sur les postes uniquement lors de la compétition tout en veillant à laisser le chemin libre d'accès.
 16. Durant toute la durée du concours, **aucun véhicule n'est autorisé à circuler** (hors urgence)
 17. Les feux au sol sont strictement interdits (barbecue sur pied autorisé).
 18. Interdiction formelle de faire du bruit sur les berges. Chiens tenus en laisse. Ramasser les excréments.
 19. Les postes devront être maintenus propres tout au long de la rencontre y compris lors de votre départ. Des sacs poubelles vous seront remis lors du tirage au sort. Chaque pêcheur s'engage à repartir avec ces déchets afin de ne pas saturer les poubelles présentes sur le site à destination des promeneurs
 20. L'utilisation des détecteurs est obligatoire pour la pêche de nuit. Évitez de les faire retentir abusivement.
 21. Les commissaires et organisateurs feront le tour des postes le samedi matin et le dimanche matin à partir de 8h.
 22. **Bruit et visite interdite de 21h à 8h du matin sous peine d'exclusion immédiate. Les visiteurs devront obligatoirement stationner sur le parking et se rendre à pied au poste de pêche.**
 23. Seuls les compétiteurs sont autorisés à dormir sur le poste.
 24. Les distance de pêche pourront être réduite en fonction des postes
 25. Eclairage adapté au poste (laser autorisé)
 26. Seul les carpes d'un poids supérieur à 1,5 kg seront comptabilisés
- Votre inscription implique la parfaite connaissance du présent règlement.**

Plan des postes

Figure 1(limites des postes)



Figure 2 (carte des fonds)

